



## ACCOMPAGNEMENT RÉGLEMENTAIRE SUR LES DOCUMENTS DE SUIVI DES ERP

*Sur certains postes de Sécurité et Prévention des Risques, NL Prestations travaille en collaboration avec des professionnels de la sécurité.*

La démarche de prévention des risques professionnels présente des d'obligations réglementaires.

Elle s'appuie sur la mise en place d'une politique de prévention, qui repose sur le respect des personnes, la transparence dans la mise en œuvre et le dialogue social.

**Notice de sécurité incendie :** pour valider toutes les mesures prises de manière préventive au sein d'un ERP mais aussi pour valider le circuit d'évacuation en cas de sinistre.

NL Prestations propose un accompagnement sur les Notices de sécurité afin de valider les dossiers autorisations de travaux, validation des dossiers en bibôme avec des professionnels de la sécurité.

### → *Thèmes abordés*

La sécurité des Etablissements recevant du public, au regard des mesures à prendre contre l'incendie et en faveur d'une évacuation des personnes en cas de sinistre. Mais aussi la gestion et la prévention des risques pour améliorer les conditions de travail

### → *Public concerné*

**Pour les notices de sécurité :**

Tous les ERP (établissements recevant du public), qu'ils soient privés ou publics.

**Pour le Document Unique de Prévention des Risques (DUER) :**

toutes les entreprises, publiques ou privées, dépendant du code des ERP ou du code du travail. Dès lors qu'elles emploient au moins un salarié.

## CRÉATION ET MISE À JOUR DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES

*NL Prestations propose des solutions pour les entreprises afin de pouvoir créer ou reprendre un DUER existant et le faire vivre en fonction de l'évolution du mode de travail, de l'arrivée de nouveaux outils ou de nouveaux process, des flux du personnel...*

*Ce document permettra de formaliser une trame qui sera à mettre à jour en fonction de la «vie de l'entreprise».*

Ce document est un outil obligatoire pour chaque structure disposant au moins d'un salarié.

Cadre réglementaire, code du travail articles L4121/1 à /5.

L'accompagnement sur le DUER propose une aide sur la démarche, l'évaluation des risques, évaluation d'un programme d'actions.

La mise en œuvre des actions et leur suivi reste ensuite à la charge du chef d'entreprise.

NL Prestations propose un accompagnement global adapté à chaque entreprise.

Nathalie LABAYE  
06 65 96 09 47

E-mail : nathalie@nlprestations.fr  
90, route de Barcelonne  
26120 MONTVENDRE

 [www.nlprestations.fr](http://www.nlprestations.fr) 

*Construisons ensemble  
la chaîne de votre réussite*



**NL** Prestations